Le Cuniculteur Moderne
et le Parfait Colombiculteur
ou
l'art de se créer une situation agréable et lucrative
par l'élevage rationnel

DE LAPINS ET DE PIGEONS

PAR HENRY ROSA.

Sous ce titre, vient de paraître un ouvrage du plus haut intérêt, que nous qualifierons d'unique en son genre et qui sera accueilli avec une véritable satisfaction par tous les éleveurs de lapins et de pigeons.

Cet ouvrage remarquable comprend deux parties: la première traite de l'éducation du lapin; l'autre, de l'élevage du pigeon. Il est d'un genre absolument spécial et contient tant d'utiles enseignements, que nous craindrions de le défiorer, en essayant d'en donner une analyse complète.

Nous nous bornerons à signaler que l'auteur y fait connaître les races idéales de lapins et de pigeons qu'il convient d'élever en vue de la vente, au point de vue de la chair, les conditions dans lesquelles il importe de les loger, de les nourrir, etc..., etc..., les plantes qu'il est nécessaire de cultiver pour pratiquer l'élevage industriel des lapins, leur culture, les engrais à employer et la manière de les récolter... Il décrit aussi les maladies qui peuvent atteindre les lapins et les pigeons et indique les remèdes à appliquer à chacune d'elles.

Disons encore que l'ouvrage indique un mode d'élevage de lapins et de pigeons qui n'est pratiqué nulle part, dont il n'est parlé dans aucun traité; qu'il donne la description d'une cabane pour lapins et d'une case pour pigeons, qui permettent d'éviter toute mortalité chez les lapereaux et les petits pigeons. Or, il est avéré que, dans 90 % des élevages de lapins et de pigeons les petits sont régulièrement fauchés par l'épidémie, sur la description de laquelle l'auteur s'étend longuement.

Il indique aussi comment il faut monter un colombier, le repeupler, ce qu'il faut faire pour attacher les pigeons à leur colombier, comment on discerne facilement l'âge et le sexe des pigeons, quels sont les éléments indispensables dans tout colombier, comment l'on prévient et l'on détruit la vermine. Les règles pour tenir une comptabilité sérieuse de l'élevage des lapins et des pigeons, sont également développées dans ce traité.

L'ouvrage est illustré de 36 gravures qui représentent, entre autres, le lapin et le pigeon, les seuls qu'il est avantageux d'élever au point de vue comestible, une cabane idéale avec tous ses détails, et qui rend impossible la mortalité des jeunes, une auge et un râtelier éminemment pratiques, l'extérieur et l'intérieur d'un clapier, divers modèles de colombiers, tels qu'ils existent à la ferme, la vue de l'extérieur du bâtiment-colombier, qui existe chez l'auteur et qui loge 46 couples, la vue de l'intérieur de ce colombier, où toutes les cases sont visibles, une mangeoire pour pigeons, une case fermée, une case avec volet relevé, laissant voir un pigeon dans sa nichette en train de couver, etc...

La cabane, l'auge et le râtelier pour les lapins, la disposition intérieure du colombier, la mangeoire et la case pour pigeons, tels qu'ils sont décrits par l'auteur, n'existent que chez lui, et sont essentiellement pratiques. Aussi, l'éleveur qui fera cet incomparable travail s'empressera-t-il, sans hésitation, à les adopter dans son élevage.

Eleveurs de lapins et de pigeons, voilà un livre que tous vous devez posséder. En le lisant, vous éprouverez plus de joie et de bonheur que n'en ressent celui qui gagne le gros lot d'une loterie. Cela vous fait sourire, mais c'est ainsi. Peut-être votre élevage a-t-il été jusqu'ici, pour vous, un douloureux calvaire; vous avez, enfin, dans « *Le Cuniculteur Moderne et le Parfait Colombiculteur* », un conseiller sûr et infaillible pour éviter les angoisses et les déboires qui ont été votre lot jusqu'à ce jour. Hâtez-vous de vous procurer ce guide, qui assurera le succès de vos efforts et vous apportera satisfaction et prospérité.

Volume 20 × 13 de 190 pages. — Prix 2 fr. 50, franco. — Deux volumes à la fois, 4 fr., idem. Adresser la valeur avec la commande, à M. Colpart, 54, rue de Blanchemaille, à Roubaix. 65129d

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mercredi 5 mai 1909

Présidence de M. MAUSY, vice-président

Une grave affaire de diffamation

M. Gustave Lesur, secrétaire de la rédaction du *Petit Roubaisien* a assigné devant le tribunal correctionnel de Lille le journal *La Bataille*, qui s'intitule journal socialiste hebdomadaire. Il poursuit et le gérant de ce journal, François Vanhoorde, peigneur, rue Delezenne, à Roubaix, et l'auteur des articles incriminés, Charles Debrabander, coiffeur et cabaretier, rue des Longues-Haies.

L'article incriminé a paru dans le numéro de *La Bataille* en date du 17 avril; il injurie et attaque, de la façon la plus grossière, un rédacteur du *Petit Roubaisien*, sa femme et sa fille, mais sans le désigner nommément.

Mᵉ Rajat, avocat de M. Lesur, explique que M. Lesur devait facilement se reconnaître dans cet article, puisqu'il est le seul rédacteur de ce journal ayant une fille. Mᵉ Rajat déclare flétrir cet article qui attaque ainsi des femmes qui sont en dehors des luttes politiques. Il ne demande qu'un franc de dommages-intérêts, mais réclame du tribunal une condamnation sévère et l'insertion du jugement dans dix numéros de *La Bataille*.

Après quelques mots de M. Compans, substitut, qui se borne à réclamer l'application de la loi, Mᵉ Spriet présente la défense des deux prévenus. Il soutient que cet article ne s'adresse nullement à M. Lesur, que le journal collectiviste n'a pas voulu attaquer. M. Lesur n'est point désigné dans l'article qui a paru au cours d'une polémique jusque là anonyme entre les deux journaux; il ne peut se plaindre, puisqu'il n'a pas été visé personnellement.

Le tribunal a mis l'affaire en délibéré et renvoyé à quinzaine le prononcé de son jugement.

* *

Un incident de grève à Pérenchies

Divers incidents se sont produits ces jours derniers au cours de la grève de la Société anonyme de Pérenchies. Un des meneurs de la grève, à ce que disent les gendarmes, Sosthène Vandamme, 28 ans, journalier à Pérenchies, est poursuivi à l'occasion de deux faits, l'un du 1er mai, l'autre du 3 mai. C'est le 3 mai qu'il a été arrêté.

Vandamme a déjà été plusieurs fois condamné. Il nie les faits qui lui sont reprochés.

— Le 3 mai, lui demande M. le président, vous avez dit aux gendarmes: je te crèverai le ventre!

R.: Oh! non, sûrement pas.

D.: Et vous avez empêché les ouvriers de se rendre au travail.

R.: Non. Je me promenais: on était à plus d'une trentaine; moi, je n'ai rien fait.

M. le président. — C'est une drôle de manière de se promener.

Le 1er mai, Vandamme a frappé un ouvrier qui se rendait à l'usine et il a menacé les autres, au point qu'ils n'ont pas osé se rendre à l'atelier; il est, de ce chef, inculpé de coups et blessures, ainsi que d'entraves à la liberté du travail.

Le gendarme Leroy et le gendarme Grincourt racontent les incidents du 3 mai. C'était lundi dernier, vers une heure de l'après-midi; le peloton de gendarmes gardait la route de Prémesques, à 500 mètres de l'usine. Vandamme était là, à la tête d'une trentaine de grévistes. Il menaça un ouvrier qui passait: « Si tu vas à l'usine, lui cria-t-il, gare ce soir! » Vinrent alors trois jeunes filles; il leur barra la route et les obligea à s'en retourner; comme le gendarme Grincourt intervenait, il donna deux coups de pied dans le poitrail de son cheval et lui cria: « Canaille, fainéant! je te crèverai le ventre ». Le gendarme Leroy vint au secours de son camarade: « Toi, lui dit-il, je te reconnais! je te ferai ton affaire ce soir! » On l'arrêta. Toute la population est enchantée de son arrestation, ajoute le témoin Grincourt, tant on en a peur.

Quatre témoins viennent alors déposer de la scène du 1er mai; ce sont: Alphonse Cresson, 24 ans, peigneur; Léopold Bell, journalier; Louis Lampin, graisseur, et Henri Philippot. Ils se rendaient au travail; Vandamme se jeta sur Cresson, et, d'un coup de poing en pleine figure, lui brisa le nez en criant: « Tiens! voilà pour toi, camarade! » Il les menaça de leur faire leur affaire s'ils allaient à l'usine.

M. Compans, substitut, prend la parole. Il signale que, arrêté déjà le 1er mai, Vandamme avait été remis en liberté; la leçon ne lui avait pas profité, et il recommença aussitôt. M. Compans réclame contre le prévenu une condamnation relativement sévère, eu égard à la terreur qu'il inspire et à ses antécédents judiciaires.

Le tribunal condamne Sosthène Vandamme à 2 mois de prison.

* *

Toujours l'affaire des tramways de Lille

Cette affaire revenait à l'audience correctionnelle de mercredi. On sait que la Compagnie des tramways entend interdire aux abonnés de seconde classe l'accès de la plateforme de 1re lorsque les compartiments de seconde sont combles. Elle les poursuit donc pour infraction à la police des tramways.

Une première fois, la compagnie a perdu: le tribunal correctionnel et la cour d'appel de Douai ont décidé qu'il n'y avait, dans ce fait, aucun délit; elle a acquitté les voyageurs incriminés.

Aujourd'hui, la compagnie tente de modifier cette jurisprudence antérieure. Pendant plus de trois heures, M. Théry père a développé la thèse des tramways. A l'aide d'une grande documentation, à grands renforts de textes, de jurisprudence, etc., il a entrepris de prouver que toute personne qui ne paie pas sa place dans un tramway, est passible de peines correctionnelles.

M. Compans, substitut, a conclu à l'acquittement des prévenus.

A 6 heures et demie, l'audience a été levée et renvoyée à mercredi prochain pour entendre la plaidoirie de Mᵉ Gayet, avocat des voyageurs poursuivis.

* *

Discussion sur un nom. — Henri Glorieux, 15 ans, cordonnier, demeurant à Roubaix, rue du Chemin-de-Fer, a été arrêté, le 29 mars, vers 11 heures et demie du matin, au pavé des Ballons, sur le territoire de Wattrelos, avec 600 grammes de café de fraude. C'est un habitué, car il a déjà été poursuivi plusieurs fois et confié à l'Assistance publique; toujours il a récidivé. Craignant la maison de correction, il donna un faux nom, celui de François Delestrez. A la prison, les gardiens le reconnurent tout de suite; malgré cela, il prétendit ne point être Glorieux, mais Delestrez. Il fut pincé quand il lui fallut donner l'état-civil de ses parents. On le photographia, tout le monde à Roubaix le reconnut pour Glorieux. Malgré cela, il persiste toujours à l'audience à s'appeler Delestres et non Glorieux. Le tribunal ne se laisse pas prendre: il décide que Glorieux sera envoyé en correction jusqu'à l'âge de 20 ans.

La fraude. — Nathalie Beckaert, 58 ans, ménagère, rue Dampierre, cour Jonville, à Roubaix, est une fraudeuse bien connue. La dernière fois, elle eut le maximum; le tribunal s'apprête à le lui donner encore, mais elle lui fait remarquer qu'il ne le peut pas, parce qu'elle n'est plus en récidive légale. Il n'y a plus récidive quand cinq ans se sont écoulés depuis la dernière condamnation; or, cette condamnation est du 15 mars 1904. Nathalie Beckaert s'en tire donc avec 6 jours de prison et 600 francs d'amende. Elle avait, le 3 mai, vers 4 heures du soir, au trieu de Leers, par la carrière Dubart, fraudé 900 gr. de café vert et 200 gr. de café torréfié.

— Julia Hennebelle, 19 ans, dévideuse à Wattrelos, fraude de 1 k. 700 de café, le 4 mai, 3 jours de prison et 500 francs d'amende.

— Charles Pauzen, 20 ans, originaire de Munich, voyageur en librairie, demeurant à Roubaix, Grand'-Place, a été surpris le 1er mai, vers 5 heures et demie du soir, chapelle Six, à Tourcoing, avec 600 allumettes belges et 100 gr. de tabac de fraude, pour une valeur totale de 1 fr. 85; 3 jour et 500 francs.

— Six jours et 500 francs à Louis Barez, 28 ans, journalier à Staple, pour fraude de 11 k. 500 de tabac et de 12 k. de café, d'une valeur totale de 215 fr. 75, le 3 mai, vers 3 heures du matin, à Wattrelos, au Petit-Sapin.

— Vingt-quatre jours et 500 francs à Georges Winocq, 25 ans, ajusteur à Roubaix, rue du Fort, estaminet de la « Perche », pour fraude de 22 k. de café vert, carrière Delcroix, à Wattrelos, le 29 avril, vers 8 heures trois quarts du soir.

— Henri Rogier, 33 ans, peigneur à Roncq, rue Verte, a été surpris par les douaniers dans le sentier des Brouettes, à Wattrelos, le 1er mai, vers 10 heures et demie du soir; il se rendait en Belgique avec deux chiens de forte race qu'il conduisait pour y être chargés de fraude. Henri Rogier est condamné à 2 mois de prison, 500 francs d'amende et à une autre amende de 100 francs, représentant la valeur des chiens échappés.

— Camille Leclercq, 15 ans, bâcleur à Tourcoing, rue du Moulin, poursuivi pour fraude de 12 k. de café vert et de 500 gr. de tabac, le 20 février, vers 6 heures et demie du matin, est confié à l'Assistance publique. Il passait devant le bureau des douanes de La Marlière, se faufilant à travers la foule des ouvriers belges qui viennent à cette heure travailler en France.

— Nestor Gilbert, 16 ans, bâcleur à Roubaix, rue Rossini, et Eugène Morant, 15 ans, bâcleur à Roubaix, rue des Guinguettes, ont, le 10 avril, vers 4 heures de l'après-midi, pavé des Ballons, à Wattrelos, fraudé 3 k. 600 d'allumettes. Nestor Gilbert est confié à son frère Louis; Eugène Morant est remis à l'Assistance publique.

Peu commode. — Le 2 mai dernier, Gustave Poublon, 31 ans, ébéniste à Neuville-en-Ferrain, a, sous l'empire de l'ivresse, cassé un carreau à l'estaminet de Mme Emérance Laurier. Il s'est rebellé contre la garde Valcke qui venait l'arrêter. Cela lui vaut 10 jours de prison et 5 francs d'amende.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du mercredi 5 mai 1909

Présidence de M. Prudhomme, juge

A onze heures, par devant M. Prudhomme, juge-commissaire, il a été procédé, dans la salle d'audience du tribunal de Lille, aux adjudications suivantes:

I. — **Commune de Gysegnies**, au lieu dit: rue de l'Hospice, une maison à usage de ferme et corps de logis, plus une petite habitation séparée, remises, écuries, granges, et étables, avec 53 ares 15 centiares de fonds, jardin muraillé et planté, labour, le tout repris au cadastre, section B, nos 1216 à 1220 bis et 1221 tenant du levant au Pavé du Bois, du midi au successeur de Mᵉ Pinot, du couchant à Mme Vve Macaux et du Nord à la rue de l'Hospice. La vente se poursuit par suite de licitation entre les consorts Macaux. La mise à prix était fixée à 1.800 fr.; Mᵉ Desmazières est déclaré adjudicataire à 1.925 francs.

II. — **Ville de Lille**, rue des Stations, 42, une grande maison à usage de commerce de carrelages et parquets, avec grande cour, écuries, grands magasins à étages. Mise à prix, 24.000 fr.; à Mᵉ Desmazières, pour 38.600 fr.

III. — **Ville de Lille**, rue Nationale, 260, une belle maison de maître, avec porte-cochère et jardin. Mise à prix, 35.000 fr.; à Mᵉ Lefort pour 65.100 fr.

L'homme de l'emploi guette l'annonce de l'homme à l'emploi.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Bourses dans les Ecoles pratiques de commerce et d'industrie

Un concours pour l'attribution d'un certain nombre de bourses entretenues par l'Etat dans les écoles pratiques de commerce et d'industrie sera ouvert les 5 et 6 juillet prochain au chef-lieu de chacun des départements dans lesquels il existe des écoles de cette catégorie.

Les demandes d'inscription devront être adressées à la préfecture de ces départements avant le 30 juin.

Concerts et Spectacles

ROUBAIX

Le Grand Cirque Roche à l'Hippodrome

Les spectateurs qui assistent aux représentations du Grand Cirque Roche, en sortent émerveillés, et témoignent hautement leur satisfaction. Il est difficile, en effet, de rencontrer un choix d'artistes comme ceux qu'on applaudit chaque jour à l'Hippodrome et dont les exercices sont vraiment extraordinaires.

Aujourd'hui, jeudi, matinée de famille à trois heures, et soirée à 8 heures et demie. Pour la location s'adresser au Café de l'Hippodrome, de 9 heures du matin, à 7 heures du soir.

— *Théâtre Renouprez.* — La représentation des *P'tites Michu*, mercredi soir, a confirmé la bonne impression donnée par la troupe de M. Renouprez, et un public select continue d'affluer.

Mmes Dorval et Tobel ont eu les honneurs de la soirée dans les rôles de Marie Blanche et Blanche Marie; M. Olivier fut un excellent général des Ifs; M. Roberti a été très applaudi dans le rôle du capitaine, tandis que MM. Valdo et Laffon obtenaient beaucoup de succès dans ceux de Michu et d'Aristide.

Aujourd'hui jeudi, en matinée (prix réduits, demi-place pour les enfants): *La Poupée*, avec le concours de M. Dubressy, qui chantera pour la dernière fois avant son départ pour Paris; le soir, *Le Grand Mogol*. Vendredi: *Véronique*; samedi: *Les 28 Jours de Clairette*.

TOURCOING

— *Un concert à la Société des Combattants de 1870-71.* — La Société des Anciens Combattants de 1870-71 organise pour le dimanche 23 mai, à trois heures et demie, salle de la « Ruche des Francs », rue de la Vigne, un concert au profit des la Caisse de secours.

La Caisse de secours des Combattants sert à aider, dans leurs vieux jours, ceux des vieux défenseurs de la France auxquels la fortune n'a pas souri. Assister au concert du 23 mai sera donc faire une bonne œuvre. On peut se procurer des cartes d'entrée au siège de la société, Café Delvoye, boulevard Gambetta, 38.

Allez tous au PALAIS D'ÉTÉ à Lille. 63

CONCERT DU PARC Jeudi 6 mai 1909, à 5 heures. Matinée de familles. Entrée libre. A 8 h. 1/2 et pour les adieux des Beard Rossitz, Travor et Montwarjod, grande soirée de gala avec Roger, l'hilarant comique. Les Druet, etc. etc. dimanche 9 mai, débuts de Baby Willie et rentrée de Mlle Marie

CONCERT AUREL'S Soirée à 8 h. — Qui n'a pas vu Nerval et Clan et la Saint-Ugène n'a rien vu, soirée la plus agréable. Troupe colossale. Succès. Succès. 65107d

20 0/0 RABAIS

sur groupes et statuettes. Grand choix d'articles pour cadeaux. Keesler, 26, rue de la Gare, Roubaix. 65144

POUR DINERS DE COMMUNIONS

vous trouverez chez *MONTIGNIES-DEGEYTER, 45 et 54, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix*, fruits, primeurs de choix, conserves, écrevisses, langoustes, poissons frais, saumon de Hollande. 72

NORD

UNE FEMME TOMBE D'UN TRAIN EN GARE DE RENESCURE. — Une femme qui se trouvait dans le train de voyageurs n° 2255 ne s'arrêtant pas en gare de Renescure, est tombée sur la voie. Elle pensait être arrivée à destination et avait ouvert précipitamment la portière. On l'a relevée assez grièvement blessée. Une enquête est ouverte par le chef de section.

UN VIOLENT INCENDIE A BOURBOURG-CAMPAGNE. — Un grand incendie s'est déclaré dans les dépendances de la ferme Bayaert située aux confins de la commune de Bourbourg-Campagne, hameau de Saint-Nicolas. Les pertes s'élèvent à 20.000 francs. Il y a assurance.

L'ACCIDENT DE LA FOSSE DAVY, A HERIN. — Les travaux effectués par la Compagnie des mines d'Anzin pour retrouver les cadavres des deux malheureux ouvriers, Marlière et Poirette, tués dans l'éboulement qui se produisit le 30 mars au puits Davy, à Hérin, se poursuivent avec activité depuis un mois, mais l'éboulement fut si considérable, et les précautions à prendre pour éviter une nouvelle catastrophe sont si minutieuses, qu'il faudra, croit-on, encore plusieurs semaines avant qu'on parvienne à eux.

UNE RÉUNION DES SOUS-AGENTS DES POSTES A DOUAI. — Les sous-agents des Postes de l'arrondissement de Douai se sont réunis à Douai le dimanche 2 mai. Après avoir entendu les explications du secrétaire des postes et des télégraphes, ils ont voté un ordre du jour très modéré.

LES MALADES qui achètent leurs médicaments aux **pharmacies Noyon, rue de Lannoy, 206, et rue de Flandre, 111, à Roubaix**, sont assurés d'obtenir aux meilleures conditions possibles des produits préparés avec le plus grand soin. 65142

PAS-DE-CALAIS

Le principal du collège de Saint-Pol, frappé à coups de couteau par un domestique

On a arrêté et écroué à la disposition du Parquet, un nommé Paul Quenivez, 21 ans, domestique au collège de Saint-Pol, qui, furieux des observations que lui faisait le principal, M. Prieux, sur ses rentrées tardives, lui porta deux coups de couteau.

Deux autres personnes accourues au secours du blessé, reçurent elles aussi des coups de couteau dans le dos et aux cuisses.

Ce n'est d'ailleurs qu'au prix de mille difficultés, que les gendarmes purent s'emparer du forcené.

LE MYSTÉRIEUX SUICIDÉ DU PAQUEBOT « INVICTA » DE CALAIS. — Malgré toutes les recherches faites sur place par le personnel de l'« Invicta », on n'a pas retrouvé le corps de l'homme qui s'est jeté à la mer et que l'on croit être M. Davelnère.

Le mystère plane donc toujours sur cette affaire.

UN DOMESTIQUE SE PEND A HARDINGHEN. — On a trouvé pendu dans le bois de Lonquety, à Hardinghen, le sieur Alphonse Saint-Morent, 40 ans, domestique de ferme au service de M. Dubreuil. Des chagrins intimes seraient la cause de ce suicide.

UNE SEPTUAGÉNAIRE BRULÉE VIVE A OIGNIES. — On a trouvé, hier matin, le cadavre entièrement carbonisé de Mme veuve Goffiat, née Augustine Delattre, 63 ans, qui avait mis le feu à ses vêtements en allumant son poêle.

COUP DE COUTEAU A BILLY-MONTIGNY. — M. Camille Dessaut, tailleur d'habits, demeurant rue de Voltaire, revenant d'Hénin-Liétard, suivait la route nationale. A proximité du village, il croisa un groupe d'individus de nationalité étrangère dont l'un des membres s'approcha de lui et lui porta un coup de couteau à la face en disant: « Tiens en voilà un ».

L'auteur de cette lâche agression est recherché par les gendarmes à qui la victime a porté plainte.

La meilleure eau de Vichy

Pour boire de la véritable eau de Vichy, exiger la marque **VICHY-CÉNÉREUSE**, de la Cie des Grandes Sources, avec le disque vert **VÉRITABLE VICHY.** 60114

BELGIQUE

A LA CHAMBRE

Séance de mercredi

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Cooreman, président.

Motions d'ordre

M. Asou demande que l'on discute le plus tôt possible sa proposition d'amélioration du sort de certains employés communaux.

M. Le Paige demande à interpeller le ministre des travaux publics au sujet de l'explosion d'Hérenthals.

On continue la discussion du

Budget des travaux publics

M. Boel présente quelques observations d'intérêt local.

M. Mullendorf s'occupe des travaux de pavage sur les grandes routes et voudrait voir remplacer le sable par la cendrée.

M. De Bunne signale les inondations périodiques de la Lys et demande que des mesures soient promptement prises.

M. Pollet rappelle que l'an dernier déjà le ministre lui a promis de racheter le pont de Visé.

Il demande aussi au Gouvernement de racheter le pont d'Argenteau.

M. Wauters signale la situation des ouvriers de la carrière et réclame pour eux le minimum de salaire: le Gouvernement ne devrait se fournir que dans les carrières qui accordent ce minimum.

L'orateur demande une augmentation de salaire pour les cantonniers de l'Etat.

M. Lemonnier voudrait voir rattacher le service des travaux publics au service des ponts et chaussées; on ne s'explique pas que les questions de voirie, de tramways, etc., dépendent de l'agriculture. L'orateur se plaint du prix exagéré des pavés qu'on fait payer à l'Etat et aux communes: on arrivera par ce système à ce résultat que les communes et l'Etat achèteront à l'étranger.

Il voudrait voir se développer le système des plaques indicatrices que le cyclisme et l'automobilisme rendent de plus en plus nécessaires.

Il s'occupe ensuite de la Montagne de la Cour: la capitale, dit-il, pour laquelle, dit la province, on fait trop de dépenses somptuaires, ne demande pas ces grands travaux.

Au sujet des installations maritimes, l'orateur proteste parce que le gouvernement va donner de la main à la main un travail qui montera à 8 millions. Tout au moins aurait-on dû procéder par adjudication restreinte.

M. Hubin. — Pourquoi pas l'adjudication publique?

M. Lemonnier. — Celle-ci présente des inconvénients, mais on aurait dû consulter au moins trois ou quatre entrepreneurs.

M. Delbastée développe son interpellation « sur les dangers que présente au point de vue de la santé publique la pollution des eaux du bassin Vergote, sur les causes de cet état de choses et sur les remèdes qu'il compte apporter à cette déplorable situation. »

M. Verhoeven (en flamand) appuie les observations de M. de Winter au sujet des terres qui restent inutilisables en Campine à cause du manque de voies de communications.

M. Petit présente quelques observations d'intérêt local et critique le barème des traitements de certains employés des travaux publics.

M. Lefebvre demande la restauration des vieux monuments de Malines et la réfection de la gare de cette ville. L'orateur appuie vœux de ses collègues qui ont réclamé des communications entre le pays de Waes et la ville d'Anvers. Il termine en demandant que le ministre s'occupe de la grand'route qui doit relier Anvers à Bruxelles en passant par Willebroeck.

M. Van Roeth prie le ministre de prendre des mesures pour éviter l'ensablement du Rupel et pour l'assainissement de la Senne, qui est une nuisance pour tout le pays.

M. Claes demande la revision de la police du roulage.

MM. Visart de Bocarmé, du Bus de Warnaffe et Gendebien présente des observations d'intérêt local: routes, ponts, etc.; ils demandent au ministre sa bienveillante attention.

La séance est levée à 4 heures 45.

Demain, séance à 1 heure 45.

Un receveur français arrêté à Bruxelles

M. Alcide T..., receveur de l'enregistrement à Chartres (Frances), était disparu en 1900, et la vérification de ses écritures y ayant fait découvrir de nombreuses irrégularités, un mandat d'amener fut décerné à sa charge. T... passa en Belgique, s'établit à Bruxelles, et, sous un faux nom, s'y fit recevoir comme comptable dans une maison de commerce. Tout marcha bien pendant neuf ans.

Mardi, l'arrivée d'un Français qui avait connu T... jadis, gâta tout: dénoncé, l'ex-receveur a été arrêté, puis écroué, en attendant son extradition.

Double asphyxie à Molenbeek

Rue Du Bois-Thonn, 4 Molenbeek, habitent les époux Dagnies-Heyniau, distillateurs, âgés respectivement de 30 et 28 ans.

Mercredi matin, vers cinq heures et demie, le domestique de la maison, en arrivant chez eux, remarqua que, contrairement à l'habitude, les chevaux n'avaient pas encore reçu leur ration. Il appela ses maîtres; ne recevant pas de réponse, il enfonça la porte à coups d'épaule. A peine à l'intérieur, une forte odeur de gaz lui fit redouter un malheur. Se précipitant vers la chambre de ses maîtres, il trouva ceux-ci étendus sur le lit et ne donnant plus signe de vie. Le domestique ouvrit aussitôt portes et fenêtres. Deux médecins furent appelés. Après avoir pratiqué la respiration artificielle, ils parvinrent à ranimer Mme Dagnies, puis son mari. L'état de M. Dagnies est toujours grave, quant à celui de son épouse, il est aussi satisfaisant que possible. Sans l'arrivée du domestique, les deux victimes seraient certainement mortes. L'accident a été provoqué par le poêle à gaz placé dans la cuisine, contigüe à la chambre à coucher.

J. M. TYSSEN, agent de change près la Bourse de Bruxelles, 121, boulev. du Hainaut, Bruxelles, 6, place du Parc, Tournai. 1165

COURTRAI

TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — *Audience du 5 mai 1909.* — Présidence de M. De Haerne, vice-président.

ESCROQUERIE D'UN CHEVAL ET D'UNE VOITURE, A LILLE

M. Dumortier Anatole, loueur de voitures à Lille, rue Boitel, reçut le 3 avril dernier, la visite d'un *individu correctement vêtu qui disait se nommer* Félix Vandaele, courtier en vins, résidant à Menin, qui demanda de lui louer pour un mois, une voiture et un cheval; l'affaire fut conclue pour 12 francs par jour; l'inconnu fit observer qu'il était inutile de mettre un cocher à sa disposition, ajoutant qu'il venait d'embaucher un jeune homme, Gaston Durot. L'attelage fut amené à l'*Hôtel Alcide*, à la disposition de Vandaele. M. Dumortier, pris de défiance, se renseigna chez une parente de Vandaele que ce dernier avait fait connaître. Cette parente déclara qu'il s'agissait probablement d'Albert Vandaele, son cousin, qui était coutumier du fait et en outre avait déjà subi des condamnations pour faits analogues.

M. Dumortier se rendit immédiatement à Mouscron, ce doutant pour l'escroc serait passé la frontière de ce côté; à l'Hôtel Stockman, en face de la gare, il trouva dans la cour son attelage; la police, avertie, arriva, et après quelques explications données par Vandaele, procédèrent à l'arrestation de ce dernier; M. Dumortier put ainsi revenir en possession de son bien. Vandaele Albert-Félix, prévenu d'escroquerie, reçoit deux ans de prison, 26 francs d'amende.

— Maurice Beernaert, ouvrier brossier, reçoit 1 mois de prison, 26 francs; Julien Houthoofd, ouvrier cordonnier, 2 mois de prison, 26 francs, et Emérence Huyghebaert, ménagère, tous à Iseghem.

COUTURIÈRES, la plus importante maison de fournitures se trouve à Courtrai, rue de la Lys, « **A la Ville de Paris** ». 61554-2

ENCRES ACME, pour bien écrire. En vente Librairies du « Journal de Roubaix », 71, Grande-Rue, Roubaix; 33, rue Carnot, Tourcoing. 62287

LES VENTES DE LONDRES

Londres, 5 mai. — MM. Charles Balme et Cie, Ducroz Doxat et Cie, ont offert aujourd'hui 13.000 balles, dont 5300 de croisées et 1500 de backlan.

Les enchères sont très animées sur les prix de clôture de la vente dernière. Il y a une hausse de 8 à 10 % pour les mérinos et les croisées fins.

Demain, vente de 12.000 balles.

Tirage Financier

Du mercredi 5 mai 1909.

VILLE DE PARIS 1876. — Le n° 40.162 est remboursé par 100.000 fr.; le n° 229.705 est remboursé par 50.000 fr.; les trois numéros suivants gagnent chacun 10.000 fr., 313.272, 256.420, 316.674; les quatre numéros suivants gagnent chacun 5.000 fr., 366.100, 46.291, 357.737, 124.547.

25 numéros gagnent chacun 1.000 francs:
20953 167378 239712 195429 10524 228239 158148 377903 409386 418676 199191 307429 176789 272267 475974 4319 6908 465224 266914 213303 84346 364545 424805 10732 475445

CRÉDIT FONCIER. — *Obligations Foncières 1879.* — Le numéro 737841 gagne 100.000 francs.

Le numéro 1335222 gagne 100.000 francs.

Le numéro 1340821 gagne 25.000 francs.

Les numéros 656015 692008 gagnent chacun 10.000 francs.

Les numéros 1450356 962883 678143 1359872 772586 gagnent chacun 5.000 francs.

Obligations foncières 1885. — Le numéro 597640 gagne 100.000 francs.

Le numéro 728039 gagne 25.000 francs.

Les six numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs: 227876 361953 548195 150100 426745 244261.

46 numéros gagnent chacun 1.000 francs.

Foncières 1909. — Le numéro 209150 gagne 50.000 francs.

Le numéro 270679 gagne 10.000 francs.

Les dix numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs: 215103 808635 1022254 104306 283013 575485 177700 326524 1055141 46943.

60 numéros gagnent chacun 500 francs.

LA VIE SPORTIVE

CYCLISME

AU VÉLODROME FRANCO-BELGE

Le programme de la réunion de dimanche. — Un train spécial sera formé à Tourcoing pour Menin

La réunion organisée pour dimanche prochain au Vélodrome Franco-Belge de Menin-les-Baraques, promet d'obtenir un énorme succès, surtout si, cette fois, le beau temps la favorise.

Le programme comporte une course de demi-fond (en deux manches de 20 et 30 kilomètres) avec entraînement derrière grosses motos. A cette épreuve prendront part l'Allemand Bonrath, champion du Rheinland et de Westphalie, vainqueur de Willy Arand et de Rosenlocher, deux stayers qui possèdent de l'autre côté de la frontière une très brillante réputation; Plateau, le Tourquennois qui fit une course magnifique sur cette même piste de Menin lors de la réunion d'inauguration et enfin le toujours vaillant Oscar Lepoutre.

La course de vitesse internationale sera particulièrement intéressante par suite de la présence de quelques sprinters étrangers parmi lesquels, Moretti, le champion italien; Duquesne, de Paris; le nègre Spain, etc., etc.

Une course de vitesse pour amateurs, une course de primes et une course de motocyclettes compléteront le programme de cette superbe réunion au cours de laquelle se feront les arrivées de la belle épreuve d'amateurs Bruxelles-Menin, qui a réuni plus de cent engagements.

Les meilleurs coureurs amateurs de Belgique et de la région vont s'aligner dans cette course qui ne sera certainement qu'une lutte continuelle d'un bout à l'autre du long ruban de route.

Etant donnée l'importance de cette réunion, la Compagnie du Nord mettra en marche un train spécial qui quittera Tourcoing à 1 heure 17 (donnant ainsi correspondance à deux trains de Lille-Roubaix), le Blanc-Seau à 1 h. 21, Tourcoing-les-Francs à 1 h. 25, le Pied-de Bœuf à 1 h. 30, Roncq à 1 h. 36, Le Pellegrin à 1 h. 40, pour arriver à Halluin à 1 h. 44.

CYCLISTES. — Achetez la nouvelle enveloppe inusable **GARIN 1909**, la meilleure qui existe sur le marché. Prix défiant toute concurrence. 78, Grande-Rue, Roubaix. 8.(5)

LA COURSE LILLE-ARRAS. — C'est définitivement le 20 juin prochain qu'aura lieu la course cycliste « Lille-Arras », organisée par le *Nord-Sportif*.

La course est ouverte à tous les coureurs libres des départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Les engagements, avec le montant de l'inscription, qui est de trois francs, doivent être adressés à M. Gaston Nadaud, directeur du *Nord-Sportif*, 2, rue de Lille, à Roubaix. Aucun engagement ne sera accepté s'il n'est accompagné du droit d'inscription.

TORRILHON
CONDUITE A DISTANCE

UNION CYCLISTE DU NORD. — Section de Croix. — Les adhérents sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le samedi 8 mai courant, à 8 h. 1/2 du soir, chez M. Augustin Tellier (ancienne maison Camille Vienne), 15, place de la République. Ordre du jour très important.

FOOTBALL-ASSOCIATION

ÉTOILE SPORTIVE ROUBAISIENNE. — Ce soir jeudi, réunion de Commission au local, à 8 h. très précises. Questions très importantes à l'ordre du jour.

COMITÉ DU NORD F.G.A.F. — Aujourd'hui jeudi 6 mai, au siège, réunion de la Commission de football. Championnats de la Fédération. Questions diverses.

F.S.A.P.F. — UNION SPORTIVE ROUBAISIENNE. — Demain jeudi, à 8 h. précises, réunion des deux Commissions (football et sports athlétiques), au local, Café Robbe. Questions très importantes à l'ordre du jour. Le présent avis servira de convocation.

IRIS-CLUB CROIXIEN. — L'équipe première de l'Iris-Club Croixien, champion du Nord F.C.A.F., se rendra à Douai, dimanche prochain, 9 mai, pour jouer contre l'équipe première du Star Club Caudrésien (champion de l'Aisne), la dernière demi-finale du championnat de France.

L'I.C.C. présentera son équipe qui n'a pas encore connu la défaite cette saison. Néanmoins, Jules Veys, blessé dans la finale du challenge Klein, ne pouvant encore jouer, sera remplacé par l'excellent Tiefry, actuellement au régiment. Les personnes désirant accompagner l'équipe, sont priées de se faire inscrire jeudi soir, dernier délai.

— Aujourd'hui, jeudi, à 7 h. et demie, au local